



Ordre du jour du Conseil d'Administration de la C3D STAPS des 14 et 15 novembre 2017

Le premier Conseil d'Administration de la Conférence des Directeurs et Doyens STAPS de l'année universitaire 2017-2018 s'est déroulé les mardi 14 et mercredi 15 novembre à la Faculté des Sciences du Sport de Poitiers.

L'ordre du jour a été essentiellement consacré à l'analyse de la situation des STAPS au regard des propositions contenues dans le « *Plan Étudiants – Accompagner chacun vers la réussite* ». Le Conseil d'Administration a accueilli le Recteur Thierry TERRET qui a présidé aux travaux du groupe STAPS lors de la concertation sociale de septembre et octobre 2017 et a été missionné par la Ministre en vue de l'augmentation des capacités d'accueil en STAPS.

Présents :

Didier DELIGNIERES (Montpellier), Yannick VANPOULLE (Lyon), Aurélien PICHON (Poitiers), Michèle SCHWARTZ-MEREY (Nancy), Philippe MATHÉ (Angers), Hugues ROLAN (Paris XIII Nord Bobigny), Pierre BAVAZZANO (Chambéry), Lionel CROGNIER (Dijon), Guillaume PENEL (Lille), Marie-Agnès FARGEAS-GLUCK (Limoges), Thierry MAQUET (Paris-Est Créteil), Tarak DRISS (Paris X Nanterre La Défense), Jean SAINT-MARTIN (Strasbourg).

Invités :

Laurence MUNOZ (Calais), Mathias GOASMAT (ANESTAPS), Quentin SANZ (ANESTAPS).

Excusés :

Serge COLSON (Nice), Guy VERSHAVE (Calais).

Ordre du jour

Mardi 14 novembre :

	Page
Les enjeux du Plan Étudiants pour les STAPS et les prochaines étapes Ouverture	2
Conseil d'Administration – Didier DELIGNIERES	
<i>Présentation et réactions</i>	
Les pré-requis / attendus	4
Ce qui fait consensus au sein de la C3D – Philippe MATHÉ	
Proposition d'opérationnalisation pour la future plateforme d'accès à l'enseignement supérieur – Yannick VANPOULLE	
<i>Réactions et enrichissements</i>	
L'année « 0 » en STAPS, les nouveaux cursus universitaires, la fluidification des parcours	5

Mercredi 15 novembre :

Les Blocs de compétences – Yannick VANPOULLE	5
État des travaux et suite à donner	
Échanges avec Thierry TERRET	6
L'année de la C3D – Michèle SCHWARTZ-MÉREY / Philippe MATHÉ	8
Point budget, cotisations 2017/2018, financement Chargé de mission, calendrier C3D 2017/2018, ...	
Position politique de la C3D – Didier DELIGNIERES	9
Texte d'orientation STAPS	
Message à destination des directeurs et des composantes STAPS	
Annexe Courriels de contextualisation des 8 et 10 novembre 2018	10

En vue de réguler et rendre efficaces les échanges, les règles de fonctionnement ci-dessous ont été retenues par les membres du Conseil d'Administration :

- 1) Maîtrise des temps individuels de parole.
- 2) Discernement de ce qui relève du principe par rapport aux illustrations (illustrer bien sûr, sans toutefois se perdre dans les détails et expériences personnelles) et retour « obstiné » à la question de fond.
- 3) Centration sur la finalité de la réunion du Conseil d'Administration.
- 4) Régulation et répartition des temps de parole lors des différentes périodes de travail.

Le présent compte-rendu est principalement constitué d'une mise en forme des échanges qui se sont tenus lors de l'étude des différentes phases de l'ordre du jour. Il se complète en annexe des courriels des 8 et 10 novembre 2017 de Didier DELIGNIERES qui ont permis de contextualiser les travaux de ce Conseil d'Administration.

Les enjeux du Plan Étudiants pour les STAPS et les prochaines étapes

Ouverture Conseil d'Administration – Didier DELIGNIERES

Présentation et réactions

Lors de la concertation, la C3D a été écoutée. Perçue comme unitaire, elle a acquis une légitimité lors de ce processus, Le MESRI a apprécié d'avoir un interlocuteur clairement identifié.

Nos propositions sont à reprendre ici (cf. textes des 8 et 10 novembre annexés).

La communication est essentielle dans ce processus, une communication anticipatrice. Et des messages ont été renvoyés :

- tant aux politiques (réunion Pdt Conférence et VP CFVU : équilibre entre cadrage national et cadrage local, attendus et pédagogie),
- qu'aux collègues, souvent frileux, qu'il convient de convaincre.

Les attendus remplacent les prérequis. Ils ne se présentent pas forcément de manière analogue dans toutes les disciplines. Pour le Ministère, ils doivent être présentés de façon compréhensible et réaliste. Le cadrage des attendus sera national et disciplinaire (un ajustement local reste à prévoir).

Les capacités d'accueil seront accrues dès que possible. Il en va de même pour la diversification des voies de professionnalisation.

L'accord tacite avec le Ministère est qu'en échange de l'acceptation des attendus en STAPS, l'orientation « sélective / prescriptive » touche le moins possible les étudiants.

Thierry TERRET est missionné pour accroître les possibilités d'accueil en STAPS, dont l'hypothèse des BTS Sport (projet : déboucher sur de vrais BTS d'ici 2 ans, ne concernant que des étudiants issus de bac professionnels, soit des candidats en échec en STAPS).

- ⇒ Il s'agit d'accroître les capacités d'accueil en L1, notamment dans les académies fortement déficitaires (Thierry TERRET insistera sur ce point auprès des universités).
- ⇒ La Ministre a assuré de son soutien (financement, recrutement, ...) avec une demande de résultats dès la prochaine rentrée. Il y a donc une fenêtre de tir à exploiter pour les STAPS.

Les limites :

- Le boom démographique aura une fin.
- La bulle STAPS peut-elle durer ?
- ⇒ Si ouvrir constitue un besoin immédiat, nous ne devons pas nous retrouver en surrégime dans quelques temps.

L'information s'avère quelque peu absente dans les universités, la plupart des VP CFVU n'étant pas véritablement informée (cf. réunion du 16/11 prévue à cet effet).

- ⇒ Des interrogations relatives à la constance des moyens subsistent. Aussi, la dynamique est difficile à lancer auprès des collègues
- ⇒ F. Vidal avance que « cela se fera sur projet ».

Politiquement, nous devons à titre transitoire réaliser un examen prescriptif des candidatures. Nous devons faire l'effort visible d'accroître notre capacité d'accueil.

Les commentaires et les interrogations :

- La « sélection » se fera-t-elle avant ou après la rentrée universitaire ?
- Quelle connaissance de l'utilisation des moyens supplémentaires ? Aujourd'hui, nous ne disposons pas de bilan de ceux octroyés pour la rentrée 2017 et le financement n'a pas encore été versé.

Attention : nous nous sommes engagés dans une politique d'orientation, pas dans une logique de sélection. Déontologiquement, nous devons proposer une diversification de l'offre de formation et conserver la qualité de formation, notamment au regard de la sécurité des publics.

Notre attention doit également se porter sur les situations sociales des étudiants qui ne peuvent accéder financièrement aux formations. Les solutions à considérer sont appelés à dépasser l'obstacle financier.

Par ailleurs, nous ne pouvons valider des choix déraisonnés d'étudiants non impliqués personnellement dans la pratique sportive ou encore accueillir des jeunes pour les rejeter (cf. modèle PACES). De même, nous constatons un rapport disproportionné entre refus vœux 1 et absences des étudiants dès les tout premiers mois de l'année universitaire (cf exemple de Lille).

Accompagner chaque candidat motivé et s'appuyer sur une meilleure connaissance des aides locales à la pratique (cf. aides des collectivités) nous permettront de laisser moins d'étudiants de côté.

Les différences de traitement des capacités d'accueil sont à considérer dans le dialogue avec Thierry TERRET. Les BTS et double orientation sont à considérer avec une attention particulière au regard du renforcement / appauvrissement de la filière management.

Est-ce que les CREPS locaux veulent vraiment de la formation initiale ?

Et encore :

- Les Présidents des universités restent à convaincre.
- L'effet rebond de l'augmentation des capacités d'accueil sur les L2 / L3 est à considérer.
- F. Vidal a confirmé la possibilité de la logique locale pour les disciplines en tension.
- Des prépas aux études STAPS qui risquent de fleurir.

En synthèse provisoire, la mission est paradoxale, entre la volonté et l'impossibilité matérielle (Didier Delignières).

En parallèle, la baisse du nombre de postes au CAPEPS (630) peut avoir un effet sur l'attractivité des STAPS.

Les pré-requis / attendus

Ce qui fait consensus au sein de la C3D – Philippe MATHÉ

Proposition d'opérationnalisation pour la future plateforme d'accès à l'enseignement supérieur – Yannick VANPOULLE

Réactions et enrichissements

Rappel du consensus C3D sur les prérequis et proposition C3D d'indicateurs prescriptifs pour la réussite : présentation Yannick Vanpouille.

Les commentaires :

Si l'entrée par les attendus constitue un travail très conséquent, la question de la prise en compte des projets des étudiants demeure. (Remarque de Didier D. : « Le projet des étudiants ne pouvait être retenu dans les attendus »).

La question du classement des vœux :

- ⇒ Une hiérarchisation des vœux est attendue (peut-être encore négociable compte-tenu de la tension dans la filière).
- ⇒ En corollaire, il convient de travailler sur les passerelles.

La question du traitement des candidatures :

Au préalable, une présentation simple du modèle s'impose, gage de sa faisabilité.

- Des craintes par rapport à l'implication nécessaire des collègues qui n'est pas certaine.
 - Des craintes également sur le « oui si » dont le traitement par une préparation en août s'avère peu réaliste.
 - Les limites des capacités d'accueil demeureront malgré tout.
 - Politiquement, il s'agit de ne pas fermer la porte aux candidats issus des bac professionnels (pour autant, « si on prend, alors on accompagne véritablement ») ;
 - Le « Oui si » engage vers une Licence 1/2 en 3 ans.
- ⇒ Il s'agit donc d'apporter une réponse technique et politique pour accueillir le plus grand nombre.

Réduire le rôle des professeurs EPS à attester des attestations ne constituerait pas une bonne stratégie. Il conviendrait d'envisager un rôle valorisant, notamment dans l'accompagnement tout au long du lycée sur l'accès au STAPS.

Analyse de la procédure d'étude des attendus des candidats : travaux de groupes pour préciser et valider la grille proposée par YVP.

- 1) Domaine Investissement associatif et assurer des responsabilités collectives
Logique simplifiée / logique analytique pour leur prise en compte
- 2) Domaine des compétences sportives

Les quatre groupes adressent leur production à Yannick.

L'année « 0 » en STAPS, les nouveaux cursus universitaires, la fluidification des parcours

Les propositions des membres du CA

Les commentaires :

Une année 0 avec ou sans pratique d'APS revient à s'interroger sur la gestion de la pénurie d'installations. Elle constitue un temps différent, allongé, des approches pédagogiques différentes, capitalisables ou non en ECTS (et renvoie à la question du sens pour les candidats STAPS non acceptés et à celle de la valorisation de l'engagement de l'étudiant en « année 0 »).

L'année « 0 » renvoie également à la diversification et à la combinaison de nos propositions de formation : ex. DEUST et DEUG. Il s'agit d'inscrire sur la plateforme qui succèdera à APB une offre STAPS diversifiée susceptible d'accueillir largement en fonction des profils de compétences.

Elle engage à exploiter le « contrat pédagogique » présenté dans le Plan Réussite des Étudiants. Les blocs de compétences constituent également des éléments structurants de l'organisation de nos formations (à moyen terme).

De l'année « L0 » à une Licence 1 en 2 ans (une Licence 1 et 2 en 3 ans), il s'agit d'éviter le redoublement programmé, notamment en exploitant des organisations en blocs spécifiques / blocs communs, des temps supplémentaires spécifiques (accompagnement). Le « L0 » prendra enfin sens dans un allègement de formation au sein du cursus STAPS.

Des dispositifs expérimentaux capitalisables sont à décider localement, en interne, en externe (partenariats).

Toutefois, le terme « L0 » reste à faire évoluer dans une perspective de réussite. Et il conviendra d'intégrer « L0 » dans le portail d'accès aux métiers du sport.

Les Blocs de compétences

Yannick VANPOULLE - État des travaux et suite à donner

Les enjeux, les perspectives, la mise en œuvre

Enjeux :

- Cohérence des diplômes au niveau national,
- Les passerelles
- La formation tout au long de la vie
- Qualité de la formation

Les perspectives :

- Un quinquennal complet pour engager la mutation dans les établissements (concevoir autrement l'accès au savoir)
- Les blocs sont à valider par les partenaires pour l'accès à l'emploi

Les points d'attention :

- Remise en cause des diplômes nationaux (position syndicale), une université utilitariste
- Niveau de difficulté du bloc et en conséquence définition du niveau de Licence

Présentation d'un exemple : le Master EOPS (niveau 1 ES) de Lyon illustrant la logique de conception débouchant sur les compétences nécessaires à développer.

Ce document a été présenté au Ministère et devant les branches professionnelles. Il suppose une adaptation locale. Un document méthodologique d'accompagnement est disponible (contact : Yannick VANPOULLE)

La construction des fiches RNCP est conséquente de celle des référentiels de blocs de compétences (notamment entre compétences certifiées et blocs). Deux fiches complètes ont déjà été adressées à la

DGSIP : EOPS et APAS. Par ailleurs la demande d'une carte professionnelle correspondante a été effectuée auprès du Ministère des Sports.

Les fiches Ergonomie et Management sont à terminer puis à déposer. Le master Ingénierie de formation reste à monter comprenant notamment la formation de formateurs.

Enfin, ce cadre est à utiliser dans le cadre des vagues d'accréditation successives.

Par ailleurs, si les référentiels Licence sont réalisés, les fiches RNCP restent à (re)construire. La situation est à peu près semblable pour les DEUST. Ce travail doit être fait avec les professionnels (ce sont eux qui vont permettre l'insertion professionnelle).

Les commentaires :

Il s'agit de rendre lisibles les fiches de blocs de compétences pour les collègues et les partenaires. Un document de communication serait nécessaire pour leur diffusion et un chargé de mission pour ce travail nécessaire.

La 2^{ème} vague NCU sera lancée prochainement. Elle peut être thématisée sur la réforme du 1^{er} cycle : rénovation pédagogique et filière en tension (commentaire Thierry TERRET).

Remarque : les compétences « universitaires » sont trop laissées de côté dans le travail des blocs de compétences qui est centré sur la professionnalisation. « L'université » (étude critique, production du savoir) est là pour donner de la profondeur.

Quelle pourrait être la place de l'ANESTAPS dans la diffusion des blocs de compétences ?

Didier D. : ce sujet est difficile avec les représentations syndicales. L'ANESTAPS peut participer à la diffusion de l'idée avec la conscience des oppositions. Un mode d'emploi conceptuel pour la diffusion des travaux de blocs de compétences, une « accommodation » s'avèrent nécessaires.

Il y a un besoin évident de communication des blocs de compétences. Quelques propositions :

- vidéo, témoignages, utilisation du site de la C3D ;
- un colloque/regroupement de collègues pour penser la communication et la diffusion – contenu et stratégie de communication (LC) ;
- démarche politique : montrer que la C3D peut être pilote ;
- une journée Bloc de compétences centrée sur la stratégie de communication / diffusion et approche locale lors du prochain séminaire (ou à une autre date sur une journée spécifique).

Échanges avec Thierry TERRET

Retour sur le contexte récent.

Le Plan Étudiants est le résultat des Groupes Techniques de la concertation sociale menée en septembre et octobre. Il a fait une large place aux STAPS, notamment dans la prise en compte du travail de la C3D. La Ministre écoute Thierry TERRET sur ce sujet.

Les chantiers :

1) Les attendus

Il s'agit des compétences et connaissances attendues.

La CPU et les conférences disciplinaires ont été sollicitées pour une réflexion discipline par discipline. Pour les STAPS, la Ministre demande de travailler sur les prérequis pour début décembre. Il y a peu de chances que les propositions soient retouchées. Thierry TERRET a demandé à consulter les propositions avant leurs transmissions à la Ministre.

L'ouverture de la future plateforme est programmée au 15 janvier 2018. Un travail en amont est à réaliser, un mois sera nécessaire. Les attendus seront disponibles en ligne à partir du 15 janvier.

« Le Plan Étudiants sera considéré comme un succès si le dossier STAPS passe ». C'est le dossier regardé par le gouvernement. Bercy a posé des garanties en termes de moyens et de recrutement (2500 recrutements pour l'ensemble des formations depuis le 1^{er} cycle).

L'enjeu pour la communauté STAPS est bien de définir des capacités d'accueil réalistes en lien avec le taux de pression et entrant dans le mouvement des 2500 recrutements.

Une nouvelle mission a été confiée à Thierry TERRET, celle d'une analyse des besoins d'augmentation des capacités d'accueil dans les métiers du sport en général : BTS (création pour la rentrée 2019, mission confiée à Bernard ANDRE), CREPS, mention complémentaire (Bac+1 jusqu'à 18 mois correspondants à des niches professionnelles, insertion professionnelle ou vers un BTS ou encore vers des CREPS). L'ensemble concerne l'Éducation Nationale et s'inscrit dans la logique d'augmentation des capacités d'accueil. Un rapport doit être produit dans les 3 semaines.

La même demande est formulée concernant les STAPS (Licence, DEUST).

En chiffres globaux :

- Les vœux à venir en 2018 :
 - o +45000 étudiants supplémentaires
 - o Effet attendus : dissuader / rassurer (→ Thierry TERRET : vers une légère augmentation)
- Bac professionnel Sport : JM Blanquer n'a pas encore tranché cette question (elle est intégrée à la mission de Bernard André).
- 27000 vœux avant bac, 84% de réussite → 22680 vœux seront à traiter.
- Redoublants (5400 à 5700, cette situation génère une année supplémentaire tous les 3 ans), pour un coût moindre
- Les candidats en réorientation sont à réinjecter dans l'analyse.
- ⇒ Le besoin global se situe autour de 25500 places.

- Les capacités actuelles d'accueil : 17500 (et 24500 L1 + 1093 en DEUST), en fait les UFR absorbent 25600 étudiants en L1.
- ⇒ La création de 8000 places est nécessaire : 4000 pour les UFR (L1 + DEUST), 3000 BTS et 1000 pour la mention complémentaire.
- ⇒ Les STAPS sont autorisés à réactiver les DEUST. (Il y a actuellement une « fenêtre de tir » à exploiter).

La projection est pensée sur 3 rentrées. Elle doit inclure les redoublements successifs.

- 16000 places en Licence 1 STAPS,
- 6000 places en BTS,
- 1000 places en mention complémentaire.
- ⇒ Le total constitue une création de 23000 places sur 3 ans.
- ⇒ Elle s'accompagne du besoin d'un recrutement de 1000 enseignants (100 EC et 888 enseignants 2nd), ainsi que de personnels BIATS et de directeurs d'études qui restent à intégrer. Le plan de recrutement sera établi pour les cinq années.

La mission de Thierry TERRET s'étend jusqu'à considérer les possibilités de création de nouvelles composantes STAPS ou antennes (exemple : Nîmes, 100 à 200 L1 à la rentrée 2019).

Thierry TERRET a réalisé une étude UFR par UFR de l'augmentation potentielle des capacités d'accueil. La Ministre a demandé aux recteurs de négocier avec les universités les capacités d'accueil. Un recteur aura le droit d'affecter de droit un étudiant, ce que la CPU a accepté.

Les capacités d'accueil des établissements seront remontées le 1^{er} décembre.

Le « Oui si » relève du cadrage national et de l'adaptation locale. Une demande de définition du cadrage national du « Oui si » est adressée à la C3D. La réponse « en attente », qui intervient lorsque la capacité d'accueil est dépassée, nécessite la réalisation d'un classement. Les lycéens auront une semaine pour se positionner et répondre. Les commissions d'accès siégeront tout l'été.

Le texte devrait permettre toutes les possibilités pour l'affectation, jusqu'à celle de la mobilité entre les académies (environ 5% de manière générale, adaptable selon les proximités).

Parmi les mesures de la nouvelle plateforme : réduction du nombre de vœux à 10, 2 professeurs principaux par classe, dossiers traités par les conseils de classe (le 2^{ème} de terminale) qui formulent un avis adressé ensuite avec les pièces aux universités concernées.

Thierry TERRET travaille également avec d'autres partenaires (syndicats, ...). Il souhaite créer un mini-groupe de travail (environ 10 personnes le 29/11 après-midi à l'occasion d'un séminaire des IA IPR).

Les taux de pression académie par académie :

- Une pression particulière dans tout l'arc atlantique Ouest et Sud-Ouest
 - o Toulouse, Bordeaux, Poitiers et Nantes (des antennes à installer, plutôt sur ces zones, exemple Tours, La Rochelle, Montauban, Angoulême déjà créé, Bergerac - *évoqué, puis retiré* -, Bayonne en L1, Niort - *à traiter* -, Saint-Nazaire)
 - o La ministre est prête à engager un dialogue avec les Présidents d'université.
- Peu de solutions pour l'Île de France (Versailles est rappelé, Chatenay, Fontainebleau)
- Sont également évoqués (sans être prioritaires) :
 - o dans l'Est : Mulhouse, Belfort-Montbéliard
 - o Auvergne : Vichy

L'incertitude Jeunesse et Sport : l'ouverture en formation initiale pour les BP JEPS bien qu'annoncée par la Ministre, n'est pas à ce jour suivie par la Direction des sports.

Synthèse de la demande :

- Actualiser les données sur les capacités d'accueil.
- Réagir aux propositions d'augmentation des capacités d'accueil (possible / pas possible).
- Étudier les hypothèses d'implantations nouvelles (possible / pas possible) et établir des pré-notes de faisabilité à cet effet.

L'année de la C3D

Point budget, cotisations 2017/2018, financement Chargé de mission, calendrier C3D 2017/2018, ...
Michèle SCHWARTZ-MÉREY / Philippe MATHÉ

Présentation Finances C3D

Toutes les composantes ont réglé leurs abonnements, sauf Corte (Michèle S. sollicite une nouvelle fois). Une mise à jour des cotisations des membres du Conseil d'Administration sera prochainement effectuée par Michèle S.

⇒ Le bilan 2016/2017 permet d'envisager sereinement la prise en charge de mission(s) pour la C3D.

Les abonnements 2017/2018 seront appelés en janvier 2018. Michèle S. interroge les membres du CA sur la position à tenir en cas de non règlement récurrent d'abonnement de la part de certaines structures.

Pour la prise en charge d'une mission, Michèle S. rappelle qu'il est plus facile de passer par un prestataire (la facturation s'avère plus claire)

Pour mener à bien ses missions, la C3D a besoin de s'adjoindre deux dimensions de compétences :

- Une dimension de compétence politique pour la reconnaissance de ses travaux auprès des partenaires ;
- Une dimension de compétences de secrétariat de la C3D (incluant ou non le volet communication)

YVP se rapproche de Nicolas GUIDAL pour la première dimension.

La dimension secrétariat / communication devra s'exercer auprès de Didier D. pour la réalisation d'un travail en proximité.

Michèle S. interroge son expert-comptable pour les possibilités d'agrément utiles à l'association C3D.

Divers :

- La liste des correspondants administratifs des composantes est à actualiser.
- Suite à sa validation, le calendrier annuel de la C3D est à adresser rapidement aux composantes pour que chacun intègre les dates des CA et séminaires.

Position politique de la C3D

Didier DELIGNIERES

Texte d'orientation STAPS - Message à destination des directeurs et des composantes STAPS

Didier DELIGNIERES :

- Renvoie un mail au cabinet sur les attendus.
- Échange avec Thierry TERRET afin de préciser le tableau d'augmentation des capacités d'accueil.
- Rédige un texte en direction des directeurs STAPS relatif à l'accroissement des capacités d'accueil. (Si les STAPS n'arrivent pas à remplir les 4000 places dès la rentrée, il est toutefois urgent de communiquer nos capacités d'accroissement).

En prévision :

- Un texte d'explication du Plan Étudiants à destination des collègues.
- Un autre texte de communication politique relative aux conséquences législatives concernant les STAPS (profiter du moment).
- Le mode d'emploi des attendus : présentation / explicitation, bornes d'étude, ..., rang d'attente.
- La diffusion des attendus et des informations sur les études STAPS de la C3D.
- Une communication et explicitation des attendus auprès des enseignants EPS / professeurs principaux (au moins un dans l'équipe des professeurs principaux des lycées, comme cela doit être le cas pour les autres disciplines universitaires).

Enfin :

- Il convient de dater les textes politiques sur le site.
- Les inquiétudes dans les UFR au regard des échéances sont rappelées.

Annexe

Courriels de contextualisation – Didier DELIGNIERES

Mercredi 8 novembre 2017

Chers collègues,

Un rapide retour sur vos premières réactions.

Tout d'abord, il faut souligner que l'ensemble des propositions que nous avons formalisées lors du séminaire de Rodez ont été acceptées par le ministère. Je vous en rappelle les grandes lignes :

- Nous avons dit que les STAPS ne diminueraient pas leurs capacités d'accueil, et les augmenteraient *dès qu'elles en auraient les moyens*, notamment dans les académies déficitaires.
- Nous avons insisté sur la nécessité de diversifier les voies de réussite à l'université, notamment en relançant la dynamique des formations à BAC +2 (DEUST)
- Nous avons demandé la création d'un portail unique des métiers du sport et de l'animation, permettant d'orienter les bacheliers vers l'ensemble des formations disponibles.
- Enfin nous avons demandé à pouvoir baser l'entrée en Licence STAPS à l'examen de quatre domaines de compétences (scientifiques, littéraires, sportives, et d'engagement citoyen et associatif).
- Nous avons aussi prévenu que la sélection des étudiants allait déboucher sur une amélioration des taux de réussite, et donc sur un accroissement des effectifs et L2 et L3, dont il faudrait assurer la charge

Tout cela a été compris et accepté par le ministère, ce qui n'était pas donné d'avance. Nous vous raconterons dans le CR du CA de Poitiers comment tout cela ç'est passé... Nous avons présenté une plate-forme de propositions cohérentes, respectant des exigences souvent contradictoires, évitant les positions idéologiques qui auraient pu bloquer les discussions. On peut affirmer que la C3D y a gagné en légitimité. Le revers de la médaille est qu'il va falloir collectivement être à la hauteur.

Il va falloir construire la procédure de constitution et d'examen des dossiers de candidature. Nous avons déjà largement avancé sur ce sujet. Nous avons notamment proposé une procédure automatisée qui devrait permettre de traiter rapidement la majeure partie des candidatures. Donc pour ceux d'entre vous qui craignent une surcharge de travail, l'examen personnalisé des dossiers ne devrait concerner qu'une minorité des candidatures.

L'accroissement des capacités d'accueil en Licence est en effet une nécessité, notamment dans les académies fortement déficitaires. Il ne s'agit pas pour les structures actuelles de se mettre en difficulté. Nous avons surtout évoqué la possibilité d'ouverture d'antennes ou de nouvelles structures. Le ministère s'est dit prêt à aider de manière ciblée de tels projets.

Concernant la diversification des formations, on nous a assuré que les propositions d'ouverture de DEUST seraient soutenues, politiquement et financièrement. Pour les formations extérieures à l'université, le groupe de travail a proposé la création de BTS destinés à accueillir les BAC professionnels, et l'ouverture à la formation initiale des formations du Ministère des Sports. Vous savez sans doute que l'Éducation Nationale a décidé de s'engager dans l'ouverture de BTS, et que le Ministère des Sports a engagé plus de deux millions d'euros pour la mise en place de formations initiales dans les CREPS. On peut évidemment s'inquiéter de voir apparaître de nouveaux dispositifs, et il faudra en suivre de près l'évolution. Mais au moins la situation évolue...

Vous aurez compris que tout cela constitue un système complexe, qu'il faut appréhender dans son ensemble, au niveau national, et ne pas s'arrêter à une seule facette du problème... Ce n'est pas toujours commode quand on se retrouve tout seul dans sa fac.

Pour le moment, l'urgence collective est de déterminer les possibilités d'accroissement locales des capacités d'accueil en Licence (antennes, nouvelles structures, accroissement dans les structures existantes), et aussi d'ouverture de DEUST. Il ne s'agit pas de s'engager, mais d'évoquer des possibilités chiffrées en termes de nombre de places ouvertes et de moyens demandés. Ce dossier devra être finalisé dans quelques semaines. Vous comprendrez qu'il y a urgence...

Nous vous tiendrons évidemment au courant au fur et à mesure, car les choses risquent de bouger très vite.
Didier

Vendredi 10 novembre 2017

Quelques remarques sur vos retours.

Le processus actuel est géré par le ministère. Il va se concrétiser par l'adoption d'une Loi, sans doute une modification du Code de l'Éducation. J'entends bien que les universités sont autonomes et que l'on doit respecter les décisions des Conseils des universités. Mais en retour les universités doivent se conformer à la Loi...

Dans le processus actuel, la C3D répond à une sollicitation directe et précise du ministère (participation au Groupe de travail STAPS, participation au nouveau groupe de travail sur les capacités d'accueil, travail sur la nouvelle plate-forme d'affectation). Notre démarche est donc tout à fait légitime, et je ne vois pas en quoi nos propositions auraient dû être en amont avalisées par les conseils de toutes les universités. Notre rôle actuel n'est pas de construire la réforme du premier cycle, mais de faire des propositions pour alimenter la réflexion du ministère, qui arbitrera in fine.

Les Conférences de Doyens sont considérées par le ministère comme des interlocuteurs privilégiés. Surtout la C3D qui a montré qu'elle représentait l'ensemble des structures STAPS (ce qui est loin d'être le cas des autres conférences). Si nos propositions ont été retenues par le ministère, c'est peut-être parce que nous ne sommes pas considérés uniquement comme une association quelconque d'individus, mais comme une instance pilotant une offre de formation nationale.

Cette réforme est un processus global, qui doit recevoir l'aval de tous. Dans le groupe de travail STAPS, la C3D a notamment travaillé avec la CPU, la Conférence des VP CFVU, etc. Nous sommes par ailleurs conviés jeudi prochain à une réunion au ministère regroupant l'ensemble des Conférences de Doyens et les VP CFVU. Je vous tiendrai au courant de ce qui ce sera dit.

Le problème de la définition nationale ou locale des attendus est en débat. La ministre penche pour une définition nationale, mais spécifique aux disciplines (d'où l'importance de notre point de vue disciplinaire). De toutes façons là aussi c'est le ministère qui décidera...

Concernant les moyens (pour l'accroissement des capacités d'accueil, l'ouverture de nouvelles structures ou antennes, l'ouverture de nouvelles formations), j'ai eu des assurances convergentes (de la part de la ministre, mais aussi de Matignon) sur le soutien du gouvernement. Pour le moment il s'agit de faire des propositions et de les chiffrer. Nous recevrons mercredi à Poitiers Thierry TERRET, qui a été chargé d'animer le groupe de travail qui essaiera dans les semaines à venir d'avancer sur ce dossier.

Concernant les moyens exceptionnels promis pour les accroissements de CA lors de la rentrée 2017, j'ai questionné le Cabinet qui va me faire une réponse rapidement.

N'hésitez pas à continuer à réagir sur ce dossier, nous avons besoin d'alimenter nos réflexions.

Didier